

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON**

DECISION

**Conclusion d'un avenant n°2 au Marché
Réaménagement de salles associatives et de salles permettant d'accueillir les
activités liées à la réforme des rythmes scolaires
et création d'un Pôle intergénérationnel
Lot n°13 Electricité - Climatisation**

Le Maire de la Commune de Boujan sur Libron,

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
VU la délibération du Conseil Municipal de Boujan sur Libron en date du 24 avril
2014 donnant délégation d'une partie de ses attributions pour la durée du mandat à
M. Gérard ABELLA, Maire,
VU le Code des Marchés Publics et notamment l'article 28,
VU la décision 2015-0015 en date du 16 décembre 2015 transmise en Sous-
Préfecture le 16 décembre 2015 dans laquelle le marché Lot n° 13 – Electricité -
Climatisation est attribué à l'entreprise JEAN ET BARTHES, sise 5 RUE DE LA
CARRIERASSE 34490 THEZAN LES BEZIERS pour un montant de travaux de
61 481,49 € HT.**

**CONSIDERANT le devis adressé à la Commune de BOUJAN SUR LIBRON par
l'entreprise JEAN ET BARTHES**

DECIDE

**Article 1 : L'avenant n°2 du marché pour le réaménagement de salles associatives
et de salles permettant d'accueillir les activités liées à la réforme des rythmes
scolaires et création d'un Pôle intergénérationnel - Lot n° 13 – Electricité -
Climatisation a pour objet de prendre en compte la fourniture et l'installation d'une
alarme filaire anti-intrusion.**

**Article 2 : Le montant à engager au titre de ces travaux est arrêté à la somme de
1 800,40 € HT soit un avenant d'un montant de 1 800,40 € HT. Le montant du
marché pour le réaménagement de salles associatives et de salles permettant
d'accueillir les activités liées à la réforme des rythmes scolaires et création d'un Pôle
intergénérationnel - Lot n° 13 – Electricité - Climatisation est porté à 63 281,89 € HT
soit 75 938,27 € TTC.**

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Boujan sur Libron, le 3 février 2016

**Gérard ABELLA
Maire**

